

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Signature du marché du lot n°6 « menuiseries intérieures pour la création d'une maison de l'enfance »**

**Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire de la commune de SAINT-WITZ**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°30/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n°36/2020 en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°12/2024 du 1<sup>er</sup> mars 2024 concernant la résiliation du marché de l'entreprise AXEME DECO, initialement titulaire du lot 06 Menuiseries intérieures dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 12 février 2024 ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation d'une entreprise en remplacement de l'entreprise AXEME DECO défaillante ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par l'agence QUATRO Maître d'œuvre de l'opération ayant considéré l'offre de l'entreprise JS AMENAGEMENT comme économiquement la plus avantageuse ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer le marché de l'entreprise JS AMENAGEMENT pour le lot n°6 « Menuiseries intérieures pour la création d'une maison de l'enfance », pour un montant HT de 210 613,50 €.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3 :** La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le comptable du SGC de GARGES

Fait à Saint-Witz, le 7 juin 2024

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD.

